

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU PETIT CUL DE SAC MARIN



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Article L2312-1 du Code Général Des Collectivités
Territoriales

Débat préalable au vote du Budget Primitif 2021



Table des matières

RAPPEL JURIDIQUE	3
CONTEXTE ECONOMIQUE	4
Focus sur les recettes du syndicat mixte des transports	6
du petit cul de sac marin (SMTPCSM)	6
ANALYSE RETROSPECTIVE	8
Section de fonctionnement.....	8
Graphique n°1 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2010 à 2020.....	8
Graphique n°2: Evolution des dépenses de fonctionnement de 2010 à 2020 par type de transports	8
Graphique n°3: Evolution de la couverture des dépenses de transports scolaires par les recettes affectées de 2011 à 2020.	9
Graphique n°4: Evolution de la couverture des dépenses de transports urbains par les recettes affectées de 2011 à 2020.	9
Graphique n°5 : Répartition des recettes du SMT pour l'exercice 2019.....	10
Graphique n°6 : Evolution du versement mobilité de 2011 à 2019	11
Graphique n°7 : Analyse de la territorialité de versement mobilité.....	11
Graphique n°8 : Analyse de la territorialité de versement mobilité par EPCI.....	12
Graphique n°9 : Evolution de l'épargne de gestion.....	12
Section d'Investissement	14
Graphique n°10 : Evolution des dépenses d'Investissement de 2010 à 2019.....	14
Graphique n°11 : Evolution des recettes d'Investissement de 2010 à 2019.....	15
L'endettement.....	15
PROSPECTIVE FINANCIERE	16
Graphique n°12 : Projection des épargnes du SMT de 2021 à 2026	16
Graphique n°13 : Projection de l'effet de ciseau du SMT de 2021 à 2026	17
PROJETS DE L'EXERCICE 2021	18
Avis de la Commission FINANCES, du 24 mars 2021	27
GLOSSAIRE	29



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Article L2312-1 Du Code General Des Collectivités Territoriales

DEBAT PREALABLE AU VOTE DU BUDGET

RAPPEL JURIDIQUE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (et à la Loi ATR - art. 11) prévoit dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel celui-ci se tient.

Dans le cas contraire, la délibération sur le budget sera entachée d'illégalité et entraînera l'annulation du budget.

Ce débat permet au comité syndical d'être informé sur la situation financière de la collectivité, mais aussi de discuter sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

CONTEXTE ECONOMIQUE

Bien que se situant dans une continuité, le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2021 du Syndicat Mixte des Transports s'inscrit dans un contexte inédit caractérisé par une crise sanitaire (COVID-19) et une crise économique.

Il convient de porter une attention particulière aux dispositions réglementaires adoptées durant la crise sanitaire ainsi qu'aux ajustements figurant dans la Loi de finances pour 2021.

La troisième Loi de finances rectificative pour 2020 a été adoptée par le parlement le 23 juillet 2020 et publiée au Journal Officiel le 30 juillet 2020. Elle a prévu un effort de l'état à hauteur de 4,5Md€ en faveur des collectivités territoriales au travers diverses mesures :

- **Clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales** : cette mesure a garanti aux communes et EPCI un niveau de ressource de référence fixé à la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019 ;
- **Augmentation de la DSIL** : dotée de plus de 500M€ dans la Loi de finances pour 2020, la DSIL a été portée à 1Md€ afin de soutenir l'investissement des collectivités ;
- **Compensation de pertes fiscales pour les régions et collectivités d'outre-mer** : une dotation a été créée pour les régions de Guadeloupe et de La Réunion, ainsi que pour les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et le département de Mayotte, afin de couvrir la perte enregistrée en 2020 sur les recettes d'octroi de mer régional et de **taxe spéciale de consommation** (Taxe sur les carburants) ;
- **Suspension des contrats de Cahors** ;
- **Prise en compte et possibilité d'étalement des surcoûts liés à la COVID-19.**

La croissance française, s'élevant à 1,5% en 2019 chute de -7.8% en 2020 selon les dernières données réajustées de la banque de France. Le niveau d'activité d'avant crise pourrait, selon les projections macroéconomiques, être atteint à compter du premier trimestre 2022.

La Loi de finances 2021 vise à bâtir les fondements de la relance économique (plan de relance de 100 milliards d'euros), tout en maîtrisant l'inflation à un niveau relativement bas, dans un contexte de crise sanitaire d'ampleur mondiale toujours en cours.

Cette stratégie s'articule autour de plusieurs axes centraux. Parmi ceux-ci :

- Financement des dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens (chômage partiel) ;
- Stabilisation du marché des financements fonctionnels.



Au travers des mesures prises à destination des collectivités territoriales et dans un contexte de croissance défavorable, la Loi de finances 2021 vise à assurer la transition écologique, à développer la cohésion sociale et territoriale tout en renforçant la compétitivité des entreprises par le biais d'une baisse des impôts de production :

- Baisse du plafond de la contribution économique territoriale ;
- Actualisation à la baisse des valeurs locatives des entreprises du secteur industriel ;
- Mise en place d'exonération temporaire et facultative d'impôts locaux pour la création et l'extension d'entreprise (applicable sur la CFE et transposable sur la CVAE) ;
- Réforme effective en cours de la taxe d'habitation.

Parmi les autres mesures qui impacteront les collectivités territoriales :

- 1.2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien » ;
- 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire ;
- 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.

La situation de l'année 2020 et les perspectives pour l'année 2021 sont donc impactées profondément sans que les effets ne puissent être, à ce stade, appréhendés tant sur les perspectives économiques au niveau international, national ou local qu'en matière de recettes et de dépenses.

Focus sur les recettes du syndicat mixte des transports du petit cul de sac marin (SMTPCSM)

La Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a modifié l'article L. 2333-64 du CGCT et remplace le versement transport (VT) destiné au financement des transports en commun par **le versement mobilité (VM)** destiné au financement des services de mobilité.

La Loi de finances 2021 reconduit **le principe de la clause de sauvegarde des recettes fiscales** afin de permettre aux collectivités territoriales de s'engager pleinement dans la relance économique. Ce dispositif se traduit par une garantie de ressources financières pour le syndicat, calculée sur la moyenne des trois exercices de 2017 à 2019.

Toutefois, aucun mécanisme de compensation des recettes tarifaires, issues de l'activité de transport, n'est prévu. De plus, cette garantie de ressources exclut les principes d'érosion monétaire et l'évolution mécanique du versement mobilité, indexée sur la base des revenus d'activité. Le VM du syndicat a progressé de 0.45% en 2020, soit un niveau comparable à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (0.5%).

Ainsi, dans ce contexte, les projections de recettes doivent s'effectuer prudemment dans la mesure où le Sénat indique que la diminution du versement mobilité, conjuguée à celle des recettes commerciales, en raison de la crise sanitaire et économique actuelle, pourrait se traduire par une incapacité pour certaines autorités organisatrices de la mobilité, au cours du second semestre 2020, d'honorer leurs obligations contractuelles auprès de leurs prestataires (opérateurs de transports). Cette situation pourrait, à terme, entraîner une diminution de l'offre de transport.

Le Syndicat Mixte des Transports, compte tenu de la persistance de la crise sanitaire et économique, doit aujourd'hui s'engager dans une gestion anticipative et prospective rigoureuse des évolutions du contexte législatif et financier. Le débat d'orientation budgétaire doit refléter cette nouvelle dynamique.



Préconisations

1/ Il s'agira dorénavant de saisir toutes les opportunités financières mises en place par l'union européenne, l'Etat et les collectivités majeures, afin de soutenir la section d'investissement et limiter le recours à l'emprunt.

Ces nouvelles sources de cofinancement, à titre d'exemple, peuvent être :

- Europe (FEDER, BEI, etc.) ;
- Dotation de l'Etat (DSIL, Plan de relance, etc.) ;
- AFD, Banque des Territoires, etc.
- Région (Taxe sur les carburants, etc.)

2/ Les stratégies d'anticipation des investissements, leur impact sur les dépenses de fonctionnement ou les effets levier qui en découlent, feront l'objet :

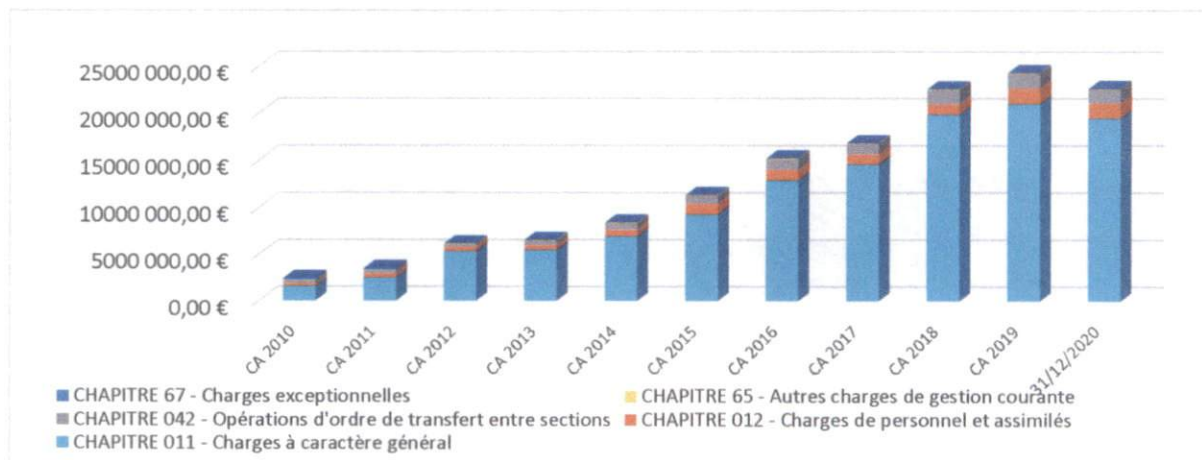
- D'une étude prospective dynamique et d'analyse des ratios correspondants.
- Une mise en place d'une ingénierie financière anticipative et prospective
- L'élaboration d'un PPI qui facilitera une meilleure gestion des projets structurants en AP/CP

ANALYSE RETROSPECTIVE

Section de fonctionnement

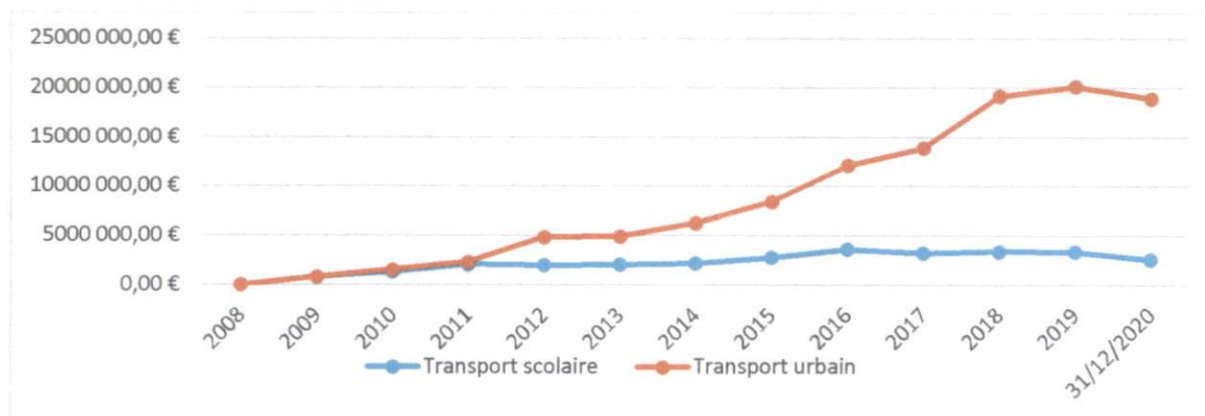
L'évolution des dépenses de Fonctionnement du Syndicat Mixte des Transports, par chapitre ces 11 dernières années, se présente de la manière suivante.

Graphique n°1 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2010 à 2020



Les dépenses effectuées pour le transport urbain et scolaire entre 2008 et 2020 se présentent comme suit :

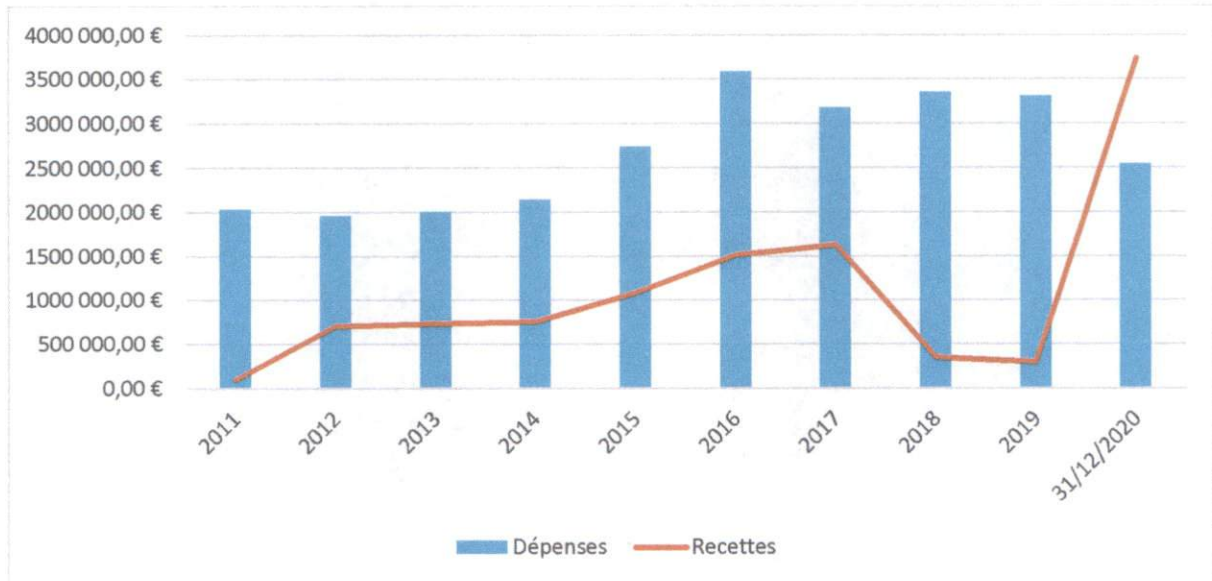
Graphique n°2: Evolution des dépenses de fonctionnement de 2010 à 2020 par type de transports



Les mandats émis au 31/12/2020 avoisinent les montants suivants :

- Transport urbain : 16 405 074.60 € soit une baisse de 2.80 % par rapport à 2019
- Transport scolaire : 2 537 557.46 € soit une baisse de 23.24 % par rapport à l'exercice précédent

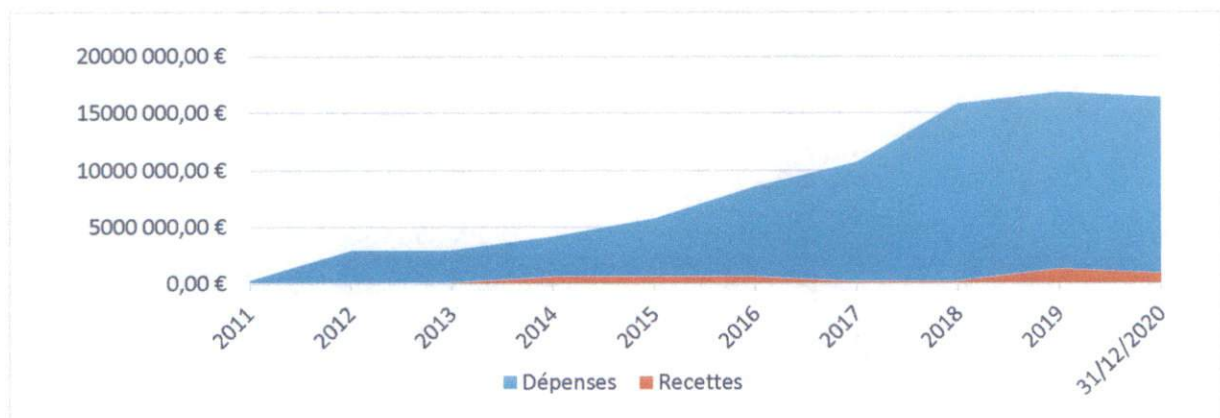
Graphique n°3: Evolution de la couverture des dépenses de transports scolaires par les recettes affectées de 2011 à 2020.



Les recettes du transport scolaire couvrent 40.64 % des dépenses sur la période. La faiblesse de ce taux découle d'une politique tarifaire différenciée sur les communes du ressort territorial du SMT.

L'année 2020 semble disposer d'un taux de couverture de 147.30 %, due aux régularisations successives de versements de la DGD sur les années 2018 et 2019.

Graphique n°4: Evolution de la couverture des dépenses de transports urbains par les recettes affectées de 2011 à 2020.



Les recettes du transport urbain couvrent 5.37 % des dépenses sur la période. La faiblesse de ce taux de couverture est justifiée par les modes de gestions différents appliqués sur le ressort territorial.

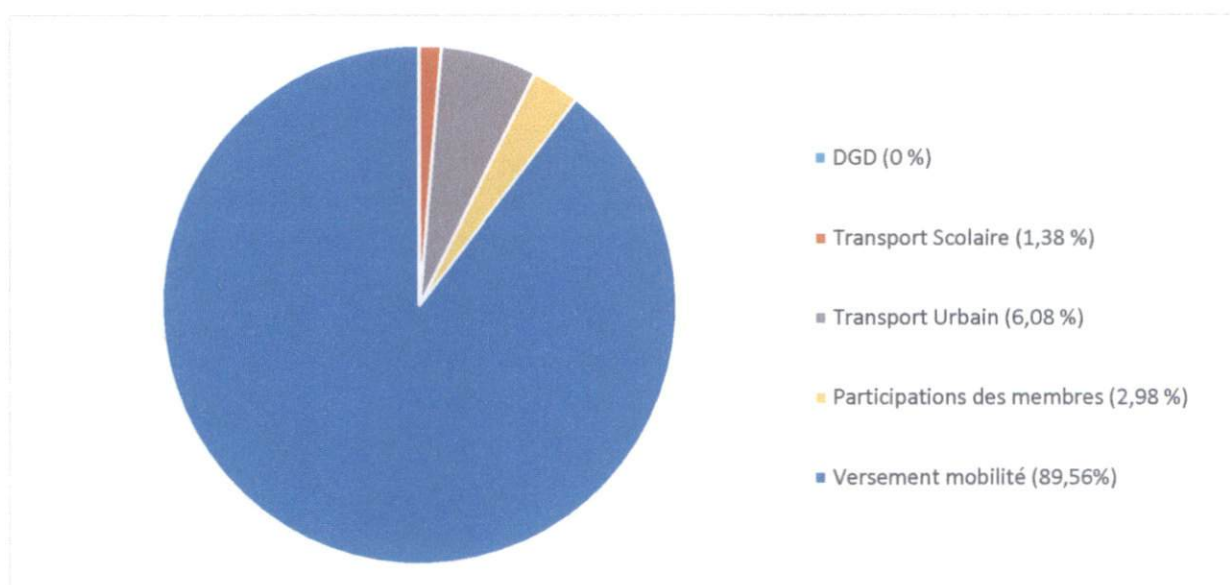
La délégation de service public transfère le risque d'exploitation au délégataire et prive le SMT des recettes affectées à l'exploitation du réseau.

Les marchés de transports urbains génèrent des recettes reversées au SMT. Ces dernières sont très irrégulières.

Les recettes totales affectées ne couvrent que 13.88 % des dépenses de transports. Le financement résiduel de cette compétence est assuré par les autres ressources du syndicat :

- Le Versement Mobilité (ex Versement Transport) ;
- La DGD (Dotation Générale de Décentralisation) ;
- La participation des collectivités membres.

Graphique n°5 : Répartition des recettes du SMT pour l'exercice 2019



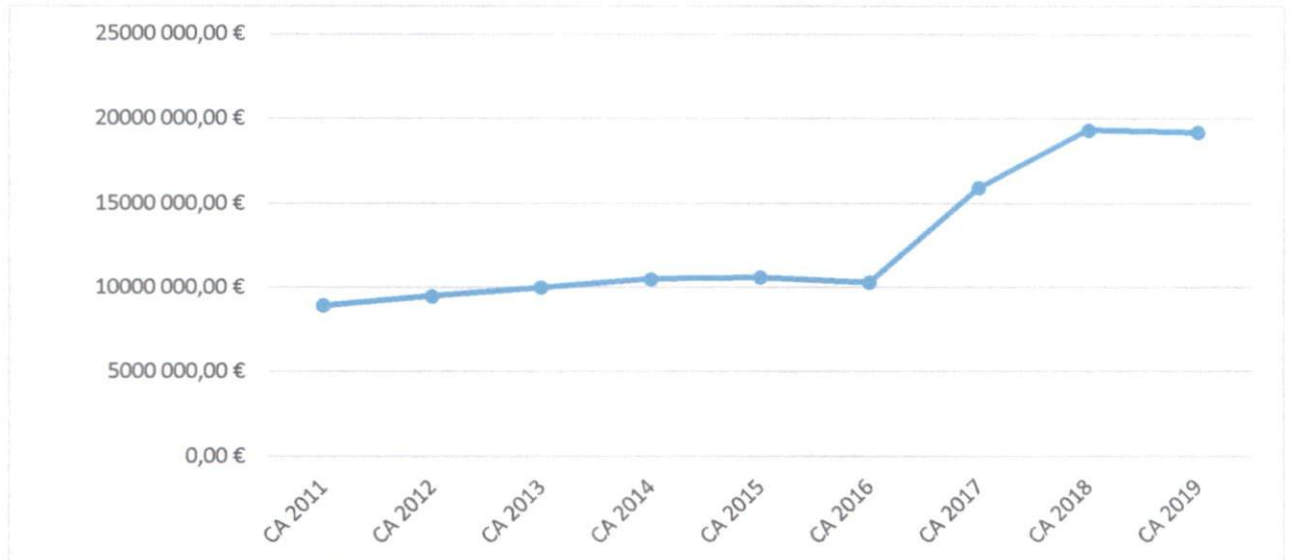
Le Versement Mobilité, principale source de recette du Syndicat Mixte des Transports, a pour but de financer le transport public et la mobilité durable.

Elle représente 89.56 % des recettes totales de fonctionnement en 2019.

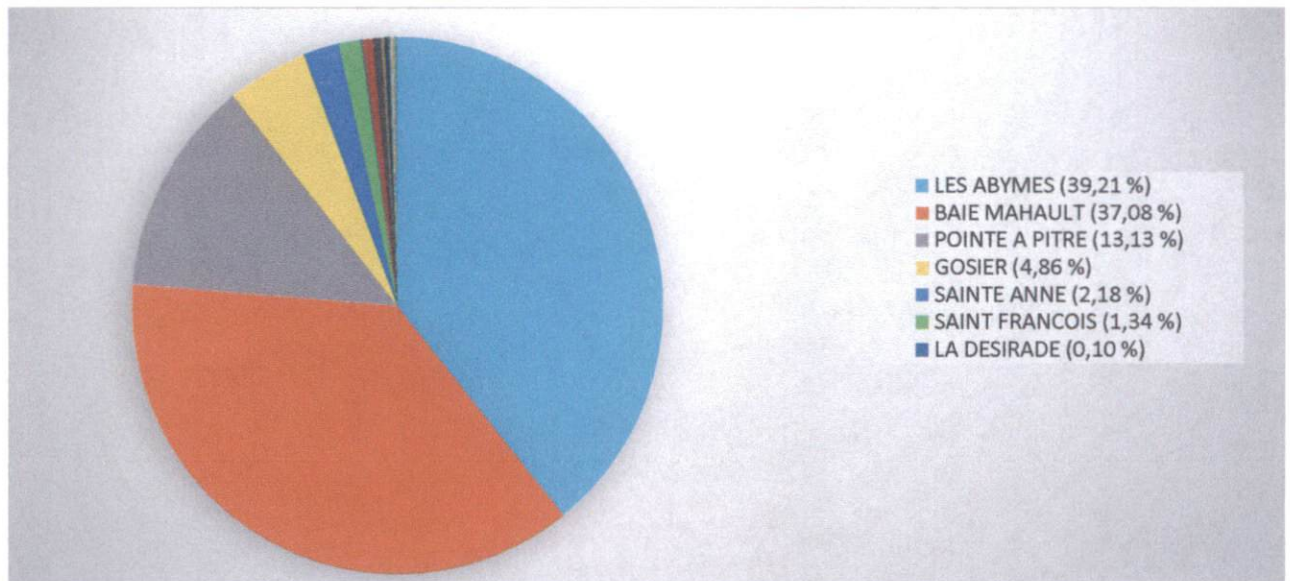
La perception du Versement Mobilité pour les entreprises de l'ensemble du périmètre du Syndicat Mixte des Transports est effective depuis 2017. Son taux est de 1,5% depuis le 1^{er} juillet 2017.

L'évolution du Versement Mobilité depuis la création du Syndicat Mixte des Transports est présentée ainsi :

Graphique n°6 : Evolution du versement mobilité de 2011 à 2019



Graphique n°7 : Analyse de la territorialité de versement mobilité

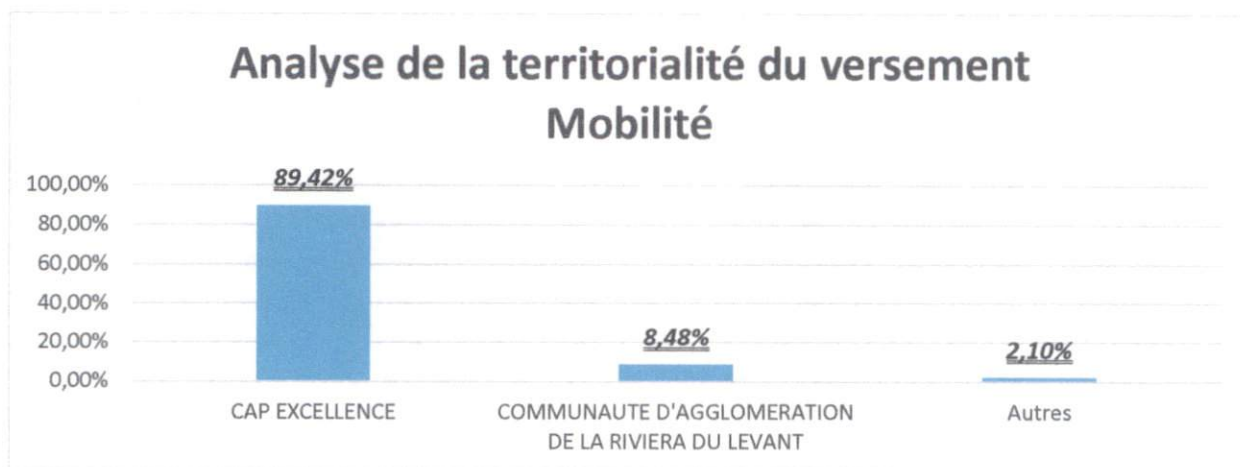


Le versement mobilité s'apprécie au regard de la localisation des sièges sociaux des personnes morales exerçant leur activité sur le ressort territorial du SMT.

Pour l'exercice 2019, la part de VM se décline comme suit :

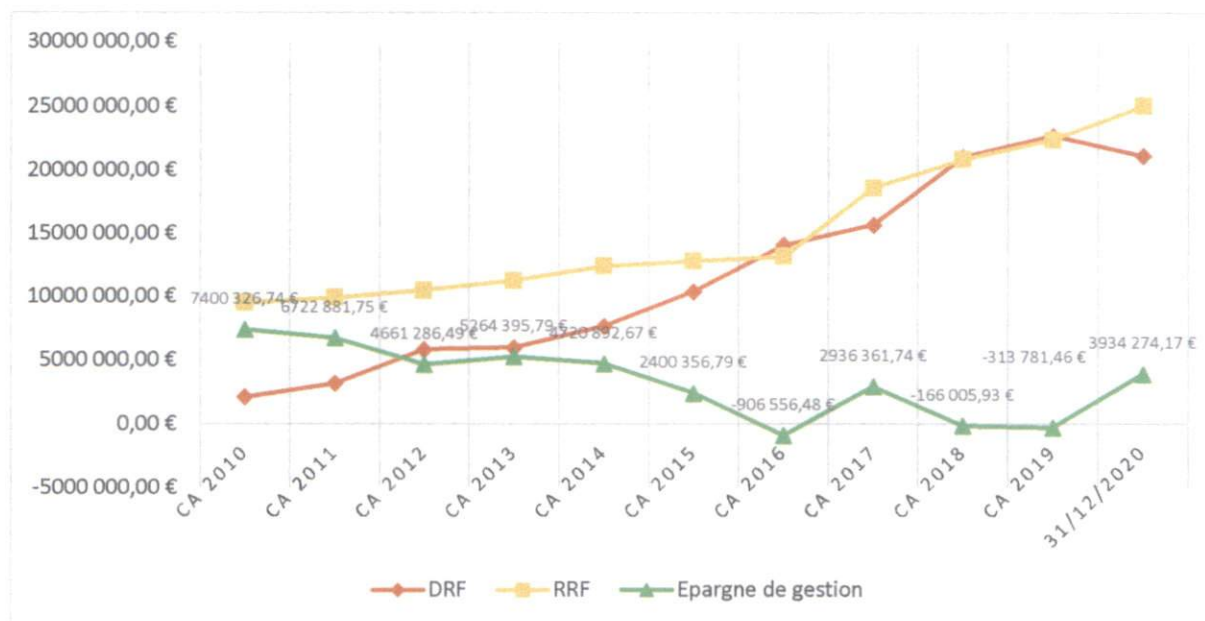
Communes	LES ABYMES	BAIE-MAHAULT	POINTE-A-PITRE	GOSIER	SAINTE-ANNE	SAINT-FRANCOIS	LA DESIRADE
	39,21%	37,08%	13,13%	4,86%	2,18%	1,34%	0,10%

Graphique n°8 : Analyse de la territorialité de versement mobilité par EPCI



La rubrique « autres » correspond aux sommes perçues des personnes morales dont le siège social est situé à l'extérieur du ressort territorial du SMT.

Graphique n°9 : Evolution de l'épargne de gestion



L'épargne de gestion (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement), présentant un besoin de financement au cours des exercices 2018 et 2019 s'est accrue compte tenu de la régularisation de recettes antérieurement exigibles.



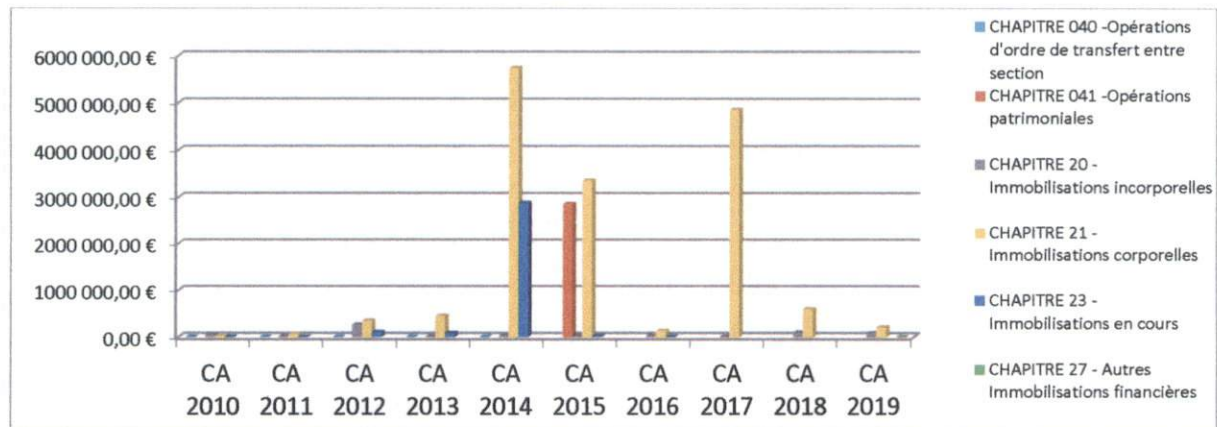
Préconisations :

- Mener une réflexion sur la convergence tarifaire du transport scolaire ;
- S'interroger sur la pertinence des modes de gestion ;
- Optimiser et réguler les recettes issues des marchés de transports urbains ;
- Indexer la participation des membres sur le coût réel de la politique de mobilité du SMT ;
- Revoir les clauses de reversement de la DGD, dans le cadre d'une collaboration avec les services de la Région ;
- Renforcer la coopération technique avec les services de la région et les EPCI du ressort territorial du SMT, en particulier sur les questions de fiscalité ((Taxe sur les carburants, etc.)

Section d'Investissement

Ces 11 dernières années l'évolution des dépenses en section d'investissement s'articule comme suit :

Graphique n°10 : Evolution des dépenses d'Investissement de 2010 à 2019



Les pics d'investissements constatés en 2014, 2015 et 2017 concernent l'acquisition de bus.

L'année 2020 a été marquée par les actions suivantes :

1. La poursuite de l'identification des besoins en termes de déplacements urbains et scolaires ;
2. L'évolution du Schéma Directeur d'Accessibilité (Sainte-Anne, Saint-François et la Désirade) ;
3. L'adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public pour une assistance à nos projets actuels et futurs ;
4. La poursuite de la révision globale du PDU (Interopérabilité, schéma directeur des modes actifs, implantation des pôles d'échanges multimodaux, études tarifaires, etc.) ;
5. Le renouvellement de l'adhésion à l'association AGIR pour un accompagnement technique efficace dans les dossiers en cours ;
6. La continuité des marchés de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la RIVIERA DU LEVANT : la Désirade, Saint-François, Sainte-Anne ;
7. La mise en place de dispositifs spécifiques en rapport aux inscriptions en ligne du transport scolaire ;

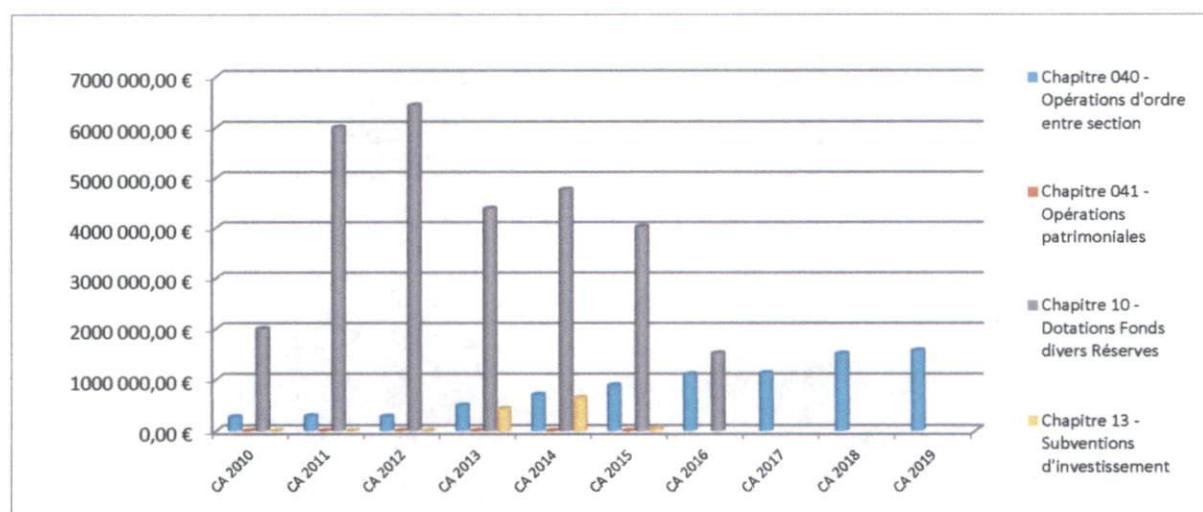
8. La gestion de la rentrée scolaire numérique avec la carte sans contact pour une durée de 3 ans du scolaire billettique et du SIV sur smartphone ;

9. La construction du nouveau siège du SMT : Lancement du concours sur esquisse et désignation du maître d'œuvre.

La satisfaction des besoins sur tout le périmètre du Syndicat Mixte des Transports est toujours priorisée.

L'évolution des **recettes** (hors report) de la section d'investissement durant les 11 dernières années est présentée comme suit :

Graphique n°11 : Evolution des recettes d'Investissement de 2010 à 2019



Les ressources d'investissements du SMT sont composées de :

- L'amortissement ;
- Les affectations des résultats ;
- Les subventions ;

Il convient de diversifier les recettes d'investissements afin d'augmenter les capacités du SMT.

L'endettement

A ce jour, le Syndicat Mixte des Transports n'est pas concerné par l'endettement bancaire et peut donc recourir à l'emprunt.

L'épargne nette a pour vocation première de financer la dette. A ce titre, le SMT pourrait mobiliser un emprunt au taux du marché, tout en veillant à maintenir sa capacité de désendettement à une durée inférieure à 12 ans, de manière à garantir sa solvabilité financière.



PROSPECTIVE FINANCIERE

Afin d'assurer la mobilité sur le territoire, le SMT devra veiller à dégager une épargne positive de manière à financer son besoin d'investissement à long terme.

En l'absence d'endettement, l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont identiques.

Ainsi, la construction d'une prospective sur la section de fonctionnement doit s'appuyer sur une évolution très limitée des ressources.

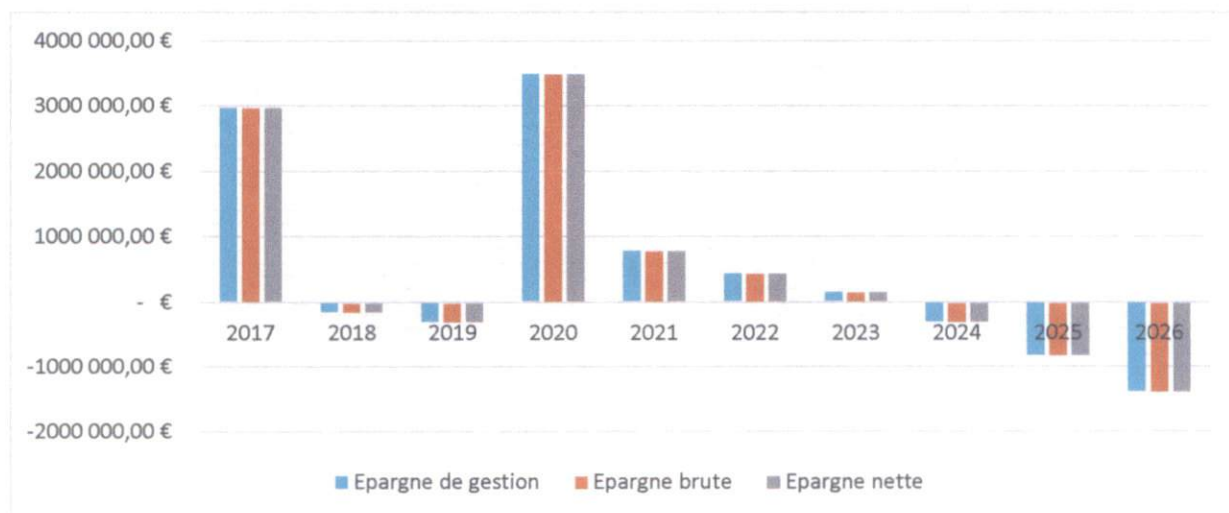
En effet, il a été constaté un phénomène de plafonnement du versement mobilité sur les années 2018 et 2019 ayant fait apparaître un besoin de financement compensé par les excédents constatés sur les exercices antérieurs.

Si l'exercice 2020 semble avoir réussi à dégager une épargne de gestion excédentaire, la dynamique d'évolution des besoins entrainera une augmentation des dépenses et un effet de ciseaux défavorable à périmètre constant dès 2024.

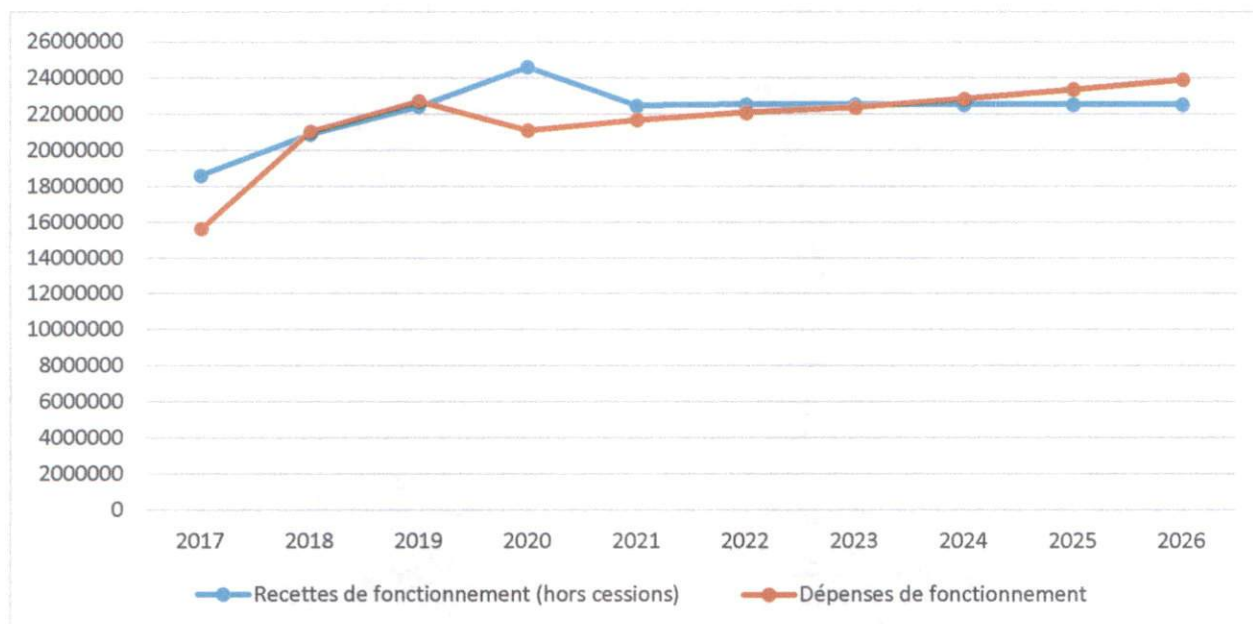
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	18 597 519	20 870 696	22 403 602	24 607 625	22 462 869	22 533 969	22 533 969	22 533 969	22 533 969	22 533 969
Dépenses de fonctionnement	15 661 157	21 036 702	22 717 384	21 117 393	21 684 185	22 103 768	22 389 901	22 841 215	23 368 425	23 928 767

Si l'exercice 2020 semble avoir réussi à dégager une épargne de gestion excédentaire, la dynamique d'évolution des besoins entrainera une augmentation des dépenses et un effet de ciseaux défavorable à périmètre constant dès 2024.

Graphique n°12 : Projection des épargnes du SMT de 2021 à 2026



Graphique n°13 : Projection de l'effet de ciseau du SMT de 2021 à 2026



Si la crise liée à la Covid-19 présente encore un impact conjoncturel sur le niveau des épargnes, elle ne remet pas en cause les résultats de la période (maintien de la solvabilité financière et de la capacité d'investissement).

Le scénario bâti au fil de l'eau présenté ci-dessus démontre l'absolue nécessité d'optimiser les recettes et de maîtriser les dépenses afin de maintenir la bonne structure financière du SMT dans un contexte particulièrement évolutif.

Préconisations (rappel) :

Après la définition du plan de mandat, il est donc préconisé de :

- Construire un PPI ;
- Optimiser et diversifier les recettes d'investissements ;
- Elaborer et suivre l'évolution des ratios de bonne gestion ;
- Etudier les opportunités des recours maîtrisé à l'emprunt.

PROJETS DE L'EXERCICE 2021

Le Syndicat Mixte des Transports propose pour **l'année 2021** les outils et les orientations suivantes :

La priorité est donnée à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement, exécuté en AP/CP, intégrant les projets suivants :

- La mise en place d'un TCSP (Transport en commun en site propre) ;
- La création des pôles multimodaux ;
- L'acquisition et la pose de poteaux d'arrêts ;
- LE SAEIV (système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs) ;
- Le déploiement de l'outil billettique et des terminaux ;
- Les enquêtes ODMD (Origine Destination Montées Descentes) permettant de connaître le réseau pour une meilleure couverture des besoins ;
- La modernisation et/ou le renouvellement des bus KARUL'IS ;
- Le développement des modes actifs en matière de mobilité ;
- La construction du nouveau siège.

LE TRANSPORT URBAIN ET SCOLAIRE

Trois contrats sont en cours d'exécution concernant le transport urbain :

- Le premier concerne une Délégation de Service Public (DSP) pour les territoires des Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Gosier débuté le 01/02/2017 ;
- Le second est un marché sur le territoire de la Désirade débuté le 01/08/2016 (marché à partiellement scolaire) ;
- Le troisième est un marché de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant débuté le 01/02/2018.

Le transport scolaire s'exécute par marchés publics

D'autres actions demeurent :

- Le déplacement d'une équipe opérationnelle et mobile de contrôleurs urbains et scolaires sur le territoire est toujours en place ;
- L'entretien des poteaux d'arrêt.

LE TRANSPORT MARITIME EXPERIMENTAL

Le SMT a participé au dispositif des Bus des Mers initié par la Région Guadeloupe

Cette coopération entre le SMT et la Région, qui est en charge du transport inter-iles, concernera également la desserte maritime de la Désirade

A ce titre, La poursuite de l'expérimentation sur le transport maritime sera étudiée, dans le cadre d'une coopération avec la Région Guadeloupe.

L'ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2020, les opérations suivantes ont été menées.

La carrière :

- Reconstitution de carrières
- Nomination de 3 agents suite à la réussite de concours ;
- Mise en place du versement du complément indemnitaire annuel en Décembre 2020.

En 2021, le suivi des dossiers administratifs se poursuit notamment par les avancements d'échelon pour les agents qui peuvent en bénéficier.

A noter qu'un agent a été nommé Rédacteur suite à la réussite du concours externe en 2020.

Le Compte Epargne Temps :

En 2019, 3 agents ont créé et alimenté leur CET.

Compte tenu du report des congés au 31/03/2021, la campagne 2020 est en cours. La période de confinement a entraîné une prise des congés plus tardive ce qui engendre un solde de congé important en fin d'année. Les compteurs devraient connaître une augmentation conséquente.

La formation :

En raison du contexte sanitaire peu d'actions ont été menées en 2020.

Le plan de formation triennal sera construit en 2 étapes.

Le service RH procédera dans un premier temps, au recensement des actions « métier » individuelles ou collectives en lien avec les cadres, puis dans un second temps au recensement et regroupement des actions généralistes individuelles suite aux entretiens professionnels 2020.

Des formations liées à la sécurité au travail seront prévues.

La proposition budgétaire soumise à l'avis de l'organe délibérant intégrera une enveloppe basée sur 1% de la masse salariale.

Compte tenu de la montée en charge des compétences des collaborateurs, ce budget sera actualisé afin de permettre d'assurer 2 actions majeures :

- 1- La première consistera à proposer un bilan de développement des compétences dont l'objectif est d'analyser les compétences professionnelles et personnelles ainsi que les aptitudes et motivations en lien avec un projet d'évolution professionnelle ;
- 2- La seconde action sera de permettre aux agents d'obtenir un diplôme correspondant à leur expérience professionnelle. Ainsi les compétences acquises au cours des années seront valorisées par le biais d'une validation des acquis de l'expérience (VAE).

LE SYSTEME D'INFORMATION

Le service informatique a contribué à la gestion de la crise sanitaire au sein du Syndicat Mixte des Transports en déployant des dispositifs permettant d'assurer la continuité du service public, notamment la mise en œuvre des solutions de travail à distance.

Les dépenses envisagées sont notamment :

- La poursuite des opérations d'optimisation et sécurisation systèmes et réseaux (déploiement de la fibre optique) ;
- La dématérialisation des procédures ;
- La mise en conformité du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles) ;
- L'acquisition de nouveaux matériels ;
- La mise en œuvre de sauvegardes externes ;
- LE SAEIV (système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs) ;
- L'amélioration du site web.

L'étude sur l'acquisition de logiciels est toujours en cours afin d'assurer un meilleur service au sein du Syndicat Mixte des Transports (Gestion des courriers, etc.) et une gestion électronique des documents (archivage)

L'ADMINISTRATION / MARCHES PUBLICS

Référence	Objet	Date de fin	Observat°
MARCHES SERVICES			
SMTPCSM_MFS_3_2 020	Location longue et courte durée de véhicules particuliers et utilitaire. (Entretien/maintenance/assurance et assistance sont inclus)	29/01/2021	Marché en cours
SMT_2020_MFS2	Transports scolaires sur le périmètre du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin. (Desserte Groupe Scolaire Pierre-Mathieu)	01/07/2022	Marché en cours
SMTPCSM_MFS_SIE GE	Mise en concurrence des candidats retenus pour un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du concours restreint sur esquisse pour la réalisation du bâtiment du siège du Syndicat Mixte des Transports sur la commune de Baie-Mahault	20/11/2025	Marché en cours
SMTPCSM_MFS_N1-2019	Exécution de prestations de service de transport public de voyageurs à vocation scolaire des élèves des écoles primaires et des établissements d'enseignement secondaires (collèges et lycées) situés à l'intérieur du périmètre du Syndicat	24/07/2023	Marché en cours
2019-PI-01	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin pour la construction de son siège administratif incluant un accompagnement durant les phases suivantes : consultation des équipes de conception, suivi des études de conception, suivi des travaux et réception des travaux jusqu'à la mise en place de la garantie de parfait achèvement	15/04/2023	Marché en cours
SMTPCSM2017-03	Exploitation des services de transport public routier urbain de voyageurs sur le territoire du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin	31/01/2021	Marché à relancer
SMTPCSM2017-02	Acquisition de poteaux d'arrêts de bus fixes neufs	15/11/2021	Marché à relancer
SMTPCSM2015-07	Exécution des prestations de service de transport urbain de voyageurs à vocation partiellement scolaire sur le territoire de la Désirade	31/12/2021	Marché à relancer
N°2013/013/136 N°2013/013/111 N°2013/013/36 N°2013/013/135 N°2014/004/21 N°2014/004/13 N°2014/004/11 N°2014/004/10 N°2013/013/142 N°2013/013/143 N°2014/004/17	Services publics réguliers de transport à titre principal scolaire	09/07/2021	Marché à relancer

LE POLE AFFAIRES FINANCIERES

L'élaboration et l'exécution budgétaire :

Ce service veille à l'élaboration du budget, son exécution, à la gestion de la trésorerie, à la production de tableau de bord, à l'élaboration de la prospective, à la construction du PPI, à la gestion financière des marchés publics.

Ce service a également la charge du contrôle de l'ensemble des consultations sommaires, assurant la régularité de la fonction achat sur les besoins de la collectivité territoriale.

La régie d'avance :

Un arrêté du 3 décembre 2019 précise que l'ordonnateur d'un organisme soumis au titre III du décret du 7 novembre 2012 peut, après avis conforme du comptable public assignataire, décider de créer des régies d'avances pour le paiement des dépenses prévues par l'article 10 du décret du 26 juillet 2019 susvisé.

Le syndicat dispose de cet outil lui permettant de s'acquitter des dépenses en numéraire. Ces dépenses concernent principalement les petites fournitures.

La régie de recettes :

Créé en 2016, la régie de transport urbain et scolaire est compétente pour encaisser :

- Le transport scolaire la part parentale payée par les parents sur les territoires de Cap Excellence et de la C.A.R.L ;
- Le transport urbain les recettes liées au marché de transport urbain sur le territoire de la Riviera du Levant.

Les missions principales du service sont :

- Encaissement des recettes réglées par les usagers de la collectivité ;
- Interface entre les différentes sous-régies ;
- Préparation de la campagne d'inscription au transport scolaire ;
- Inscription au transport (vérification des dossiers numérisés, etc..) ;
- Contrôle des fonds reversés par le délégataire et des pièces justificatives et reversement au Comptable Public ;
- Gestion des impayés ;

- Tenue comptable de la régie de recettes et des documents réglementaires nécessaires au suivi de la régie.

Son périmètre de compétence est étendu sur l'ensemble de territoire du SMT. Elle dispose de 7 sous-régies implantées comme suit :

- Baie-Mahault :1 sous régisseur et 2 mandataires ;
- Gosier :1 sous régisseur et 1 mandataire ;
- Sainte-Anne : 1 sous régisseur et 2 mandataires ;
- Saint-François : 1 sous régisseur ;
- Désirade :1 sous régisseur ;
- Cap Excellence (Abymes, Pointe-à-Pitre).

La régie de recette compte œuvrer pour l'optimisation et le contrôle des recettes perçues ainsi que la fiabilisation des procédures.

LE POLE AFFAIRES JURIDIQUES ET ARCHIVES

Force de propositions dans les domaines de compétences nécessitant une gestion rigoureuse au regard de la Loi et de la réglementation en vigueur, le Pôle affaires juridiques et archives assure l'interface entre le syndicat et les prestataires ayant une mission à caractère juridique.

Ce pôle assure une veille juridique et législative en lien avec les problématiques du transport et de la mobilité. De plus, il veille à la légalité de l'ensemble des actes adoptés par l'organe délibérant.

D'autre part, ce pôle a la charge de la mise en place de l'archivage des dossiers du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin.

LE POLE MOYENS GENERAUX

Afin de garantir la sécurité des personnes, la sûreté des biens et optimiser la gestion et l'utilisation des espaces et des moyens, un nouveau service chargé des moyens généraux a été créé.

Ce service est chargé de :

- Piloter et mettre en œuvre la politique de gestion des services généraux et de la logistique ;
- Appliquer et faire respecter les normes et procédures en vigueur ;
- Participer aux travaux d'installation, d'aménagement et de maintenance des locaux ;
- Mettre en œuvre les moyens de contrôle afin de garantir la sécurité des personnes et la sûreté des biens ;
- Optimiser la gestion et l'utilisation des espaces, des mouvements et des moyens ;
- Piloter et suivre toutes les missions de terrain ;
- Assurer le suivi des travaux internes/externes et contrôler le suivi des marchés affectés au pôle « moyens généraux »

A ce titre, les actions prioritaires de l'année 2021 seront le déploiement des poteaux d'arrêts, la sécurisation et la modernisation des points d'arrêts sur l'ensemble du territoire du SMT.

LA COMMUNICATION

Plusieurs actions peuvent être lancées dans le cadre de nos compétences et ce, dans différents domaines :

- *Communication externe:*

Le Syndicat Mixte des Transports tend à promouvoir et développer le transport urbain par bus sur l'ensemble de son périmètre.

Les événements qui peuvent être utilisés sont multiples (Journée nationale du transport, opérations occasionnelles en partenariat avec les délégataires, pose de la première pierre du nouveau siège du Syndicat Mixte des Transports, etc)

- *Actions sur le terrain :*

Ces actions peuvent se résumer par :

- Des enquêtes de satisfaction ayant pour but d'identifier les axes d'amélioration du service ;
- Des distributions de goodies (petits cadeaux avec le logo du Syndicat Mixte des Transports : autocollants, casquettes, tee-shirts...) ;
- Distribution de flyers ;
- Participation à des opérations promotionnelles du transport sur notre territoire ;

- Valorisation de la marque « KARULIS »
- Publication et présentation dans les médias des actions du Syndicat Mixte des transports.

- *Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) :*

La remise à nouveau du site du Syndicat Mixte des Transports ainsi que l'animation dynamique de compte sur les réseaux sociaux font parties des actions envisagées.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La réduction de l'empreinte carbone et du contrôle des dépenses et de sa consommation de fluides se traduit par le Syndicat Mixte des Transports comme suit :

- La dématérialisation des actes administratifs, et des pièces comptables avec le Centre des Finances Publiques ;
- L'utilisation de l'intranet permettant de réduire l'utilisation du papier (notes de service...);
- La volonté de dématérialiser les convocations aux différents comités syndicaux et autres réunions en 2021...

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion en particulier des jeunes, dans le cadre du développement du transport urbain piloté par le Syndicat Mixte des Transports, demeure une priorité.

Le public visé dans ces actions de citoyenneté est :

- Jeunes en difficulté ;
- Jeunes démunis ;
- Jeunes en échec scolaire ;
- Jeunes en situation de handicap.

Ces actions à dimension citoyenne peuvent se résumer comme suit :

- L'entretien du mobilier urbain ;
- L'entretien des espaces mobilisés pour le réseau du transport urbain ;
- La médiation et la formation.

Ces actions feront l'objet de conventionnement avec des organismes et/ou des associations agréées.

Je laisse à présent place au débat et à ceux qui le souhaitent, d'intervenir.

Ensuite, nous voterons la délibération qui prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

Je vous remercie de votre attention.

Baie-Mahault, le 18 Mars 2021

Le Président

Georges DAUBIN





Baie-Mahault, le 24 mars 2021

Avis de la Commission FINANCES, du 24 mars 2021

La Commission Finances du SMT, réunie le mercredi 24 mars 2021 a émis un avis favorable aux orientations du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2021.

Les élus présents, à savoir MM. Christian BAPTISTE, Denis BERNADOTTE et Loïc TONTON ont à l'unanimité validé les préconisations du rapport sur les orientations budgétaires 2021, à soir :

1/ La mise en place d'un Plan Pluriannuel d'investissements (PPI), véritable outil d'aide et de suivi à la décision stratégique et prospective.

Le PPI du SMT concernera en priorité les projets suivants :

- La mise en place d'un TCSP (Transport en commun en site propre) ;
- La création des pôles multimodaux ;
- L'acquisition et la pose de poteaux d'arrêts ;
- La mise en œuvre d'un SAEIV (système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs) répondant aux attentes actuelles et futurs de l'offre publique de mobilité ;
- Le déploiement de l'outil billettique et des terminaux ;
- Les enquêtes ODMD (Origine Destination Montées Descentes) permettant de connaître le réseau pour une meilleure couverture des besoins ;
- La modernisation et/ou le renouvellement des bus KARUL'IS ;
- Le développement des modes actifs en matière de mobilité ;
- La construction du nouveau siège.

Les membres de la Commission financière souhaitent que 2 projets soient ajoutés à la liste des projets à intégrer au futur PPI du SMT :

- La mise en place d'une offre de transport public de proximité et/ou à la demande en complément des circuits de bus urbains et interurbains ;
- La desserte de la Désirade, en étroite collaboration avec la Région et les autres partenaires concernés.

2/L'optimisation des cofinancements opportunités financières afin de soutenir la section d'investissement et limiter le recours à l'emprunt.

Ces nouvelles sources de cofinancement, à titre d'exemple, peuvent être :

- Europe (FEDER, BEI, etc.) ;
- Dotation de l'Etat (DSIL, Plan de relance, etc.) ;
- AFD, Banque des Territoires, etc.
- Région (Taxe sur les carburants, etc.)

3/ Le renforcer la coopération technique avec les services de la région et les EPCI du ressort territorial du SMT, notamment sur les questions de fiscalité ((Taxe sur les carburants, etc.).

Le secrétaire de séance

Directeur Général des Services

Régis ZEBUS



GLOSSAIRE

AP/CP : Autorisation de programme / Crédit de paiement

ATR : administration territoriale de la République

BEI : Banque européenne d'investissement

CA : Compte administratif

CET : Contribution économique territoriale

CFE : Cotisation foncière des entreprises

CGCT : Code général des collectivités territoriales

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DGD : Dotation générale de décentralisation

DOB : Débat d'orientation budgétaire

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

Epargne de gestion : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette

Epargne brute : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement

Epargne nette : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement augmentée du capital de la dette.

FEDER : fonds européen de développement régional

M€ : Millions d'euros

Md€ : Milliards d'euros

PPI : Programme pluriannuel des investissements

ROB : Rapport d'orientations budgétaires

TSC : Taxe sur les carburants

VAE : Validation des acquis de l'expérience

VT : Versement transport

VM : Versement mobilité